



CANADA

TREATY SERIES 1980 No. 24 RECUEIL DES TRAITÉS

NAVIGATION

Exchange of Notes between CANADA and the
UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, October 28 and December 5, 1980

In force December 5, 1980

With effect from October 1, 1978

NAVIGATION

Échange de notes entre le CANADA et les
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 28 octobre et le 5 décembre 1980

En vigueur le 5 décembre 1980

Avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1978

LEGAL LIBRARY
DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
BIBLIOTHEQUE JUR QUE
MIN. DES AFFAIRES EXTERIEURES



CANADA

TREATY SERIES **1980 No. 24** RECUEIL DES TRAITÉS

NAVIGATION

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, October 28 and December 5, 1980

In force December 5, 1980

With effect from October 1, 1978

NAVIGATION

Échange de notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 28 octobre et le 5 décembre 1980

En vigueur le 5 décembre 1980

Avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1978

43 257 781

b 2340458

43 257 780

b 2346446

**EXCHANGE OF NOTES BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND
THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES CONSTITUTING AN
AGREEMENT RENEWING THE AGREEMENT OF MARCH 29, 1977
CONCERNING THE ESTABLISHMENT OF MINI-LORAN-C STATIONS
IN THE VICINITY OF THE ST-MARYS RIVER IN ONTARIO AND
MICHIGAN**

No. 321

Ottawa, October 28, 1980

Sir:

I have the honor to refer to the Exchange of Notes between our two Governments of MARCH 29, 1977, constituting an Agreement for the establishment of Long Range Aids to Navigation (LORAN-C) Stations in the vicinity of the St. Marys River, Ontario and Michigan.

I propose that this Note and the reply of your Government indicating concurrence shall constitute an Agreement between our two Governments to renew the above-noted Agreement, with effect from October 1, 1978, for a future one year period until October 1, 1979.

It is further proposed that the Agreement shall continue in force thereafter subject to the right of either Government to terminate it at any time on six months' written notice to the other.

It is understood that the obligations undertaken by the designated cooperating agencies of our two Governments are subject to the availability of appropriated funds for such purposes.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

KENNETH M. CURTIS

The Honourable
Mark MacGuigan,
Secretary of State
for External Affairs,
Ottawa.

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE
GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT
UN ACCORD RENOUVELANT L'ACCORD DU 29 MARS 1977 RELATIF
A L'ÉTABLISSEMENT DE MINI-STATIONS LORAN-C A PROXIMITÉ
DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARIE EN ONTARIO ET AU MICHIGAN**

Ottawa, le 28 octobre 1980

N^o. 321

Monsieur

J'ai l'honneur de me reporter à l'Échange de Notes du 29 mars 1977, qui constitue entre nos deux Gouvernements un Accord concernant l'établissement de stations d'aide à la navigation à grande distance (LORAN-C) à proximité de la rivière Sainte-Marie, en Ontario et au Michigan.

Je propose que la présente Note et la réponse signifiant l'agrément de votre Gouvernement constituent, entre nos deux Gouvernements, un Accord renouvelant l'Accord susmentionné, pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1^{er} octobre 1978 jusqu'au 1^{er} octobre 1979.

Il est en outre proposé que l'Accord reste en vigueur après cette date, sous réserve du droit de l'un ou l'autre Gouvernement de le dénoncer à tout moment moyennant un préavis écrit de six mois à l'autre Gouvernement.

Il est entendu que les obligations contractées par les organismes participants désignés par nos deux Gouvernements sont subordonnées à la disponibilité des fonds nécessaires à ces fins.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

KENNETH M. CURTIS

L'honorable
Mark MacGuigan,
Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures
Ottawa

Ottawa, December 5, 1980

No. GNT-767

Excellency,

I have the honour to acknowledge receipt of your Note No. 321 dated October 28, 1980 proposing that the Exchange of Notes between our two Governments, of March 29, 1977, constituting an Agreement for the establishment of Long Range Aids to Navigation (LORAN-C) Stations in the vicinity of the St. Marys River, Ontario and Michigan, be renewed with effect from October 1, 1978, for a further one year period until October 1, 1979 and continue in force thereafter subject to the right of either Government to terminate it at any time on six months' written notice to the other.

The Government of Canada accepts your proposal that our two Governments renew the Agreement on this subject, in accordance with the terms set out in the original Exchange of Notes, and as modified by this Exchange of Notes.

The Government of Canada further agrees that your Note, together with this reply, which is authentic in English and French, shall constitute an Agreement between our two Governments which shall enter into force on the date of this Note with effect from October 1, 1978.

His Excellency Kenneth M. Curtis,
Ambassador of the United States of America,
Ottawa.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

MARK MACGUIGAN
*Secretary of State for
External Affairs*

Ottawa, le 5 décembre 1980

No. GNT-767

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note No. 321 du 28 octobre, proposant que l'Échange de Notes du 29 mars 1977 qui constitue entre nos deux Gouvernements un Accord relatif aux stations d'aide à la navigation à grande distance (LORAN-C) à proximité de la rivière Sainte-Marie, en Ontario et au Michigan, soit renouvelé, avec effet au 1^{er} octobre 1978, pour une période d'une année jusqu'au 1^{er} octobre 1979 et reste en vigueur par la suite, sous réserve du droit de l'un ou l'autre Gouvernement de le dénoncer à tout moment moyennant un préavis écrit de six mois à l'autre Gouvernement.

Le Gouvernement du Canada accepte votre proposition voulant que nos deux Gouvernements renouvellent l'Accord relatif à cette question, en conformité avec les modalités exposées dans l'Échange de Notes originel et modifiées par le présent Échange de Notes.

Le Gouvernement du Canada convient en outre que votre Note ainsi que la présente réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente Note, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1978.

Son Excellence M. Kenneth M. Curtis,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,
Ottawa.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

MARK MACGUIGAN
*Le Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures*

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20092600 7

© Minister of Supply and Services Canada 1986

Available in Canada through
Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. E3-1980/24
ISBN 0-660-53256-5

Canada: \$2.75
Other countries: \$3.30

Price subject to change without notice.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

En vente au Canada par l'entremise de nos
agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnement et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue E3-1980/24
ISBN 0-660-53256-5

au Canada: \$2.75
à l'étranger: \$3.30

Prix sujet à changement sans préavis.



